



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

Montcalm le 9 décembre 2019

À la séance ordinaire du conseil d'administration de la Régie Intermunicipale des Matières Résiduelles de l'Ouest tenue le 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2019, à l'hôtel-de-ville de la municipalité de Montcalm, Québec, à laquelle sont présents :

Jean-Guy Galipeau,	Amherst
Évelyne Charbonneau	Huberdeau
William Howe,	Arundel
Richard Tees,	Montcalm
Alain St-Louis	Brébeuf

Formant tous quorum sous la présidence de Monsieur Jean-Guy Galipeau.

M. Bernard Davidson, greffier est aussi présent.

Madame Annie Bellefleur, dga de Brébeuf est également présente.

**ORDRE DU JOUR**

**Séance ordinaire du 9 décembre 2019**

- 1- Ouverture de la séance.
- 2- Adoption de l'ordre du jour.
- 3- Ratification du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019. Résolutions numéros 126 -11 -2019 à 128-11-2019.
- 4- Ratification des comptes à payer au 31 octobre 2019.
- 5- Mutuelle des municipalités du Québec. Renouvellement des assurances pour 2020.
- 6- Billets de pesée, modalités de répartition de la collecte des bacs par municipalité.
- 7- Demande de desserte par la ville de Barkmere pour 2020 (suivi).
- 8- Suivi des opérations courantes et de la rencontre avec les chauffeurs.
- 9- Résolution pour gestion des opérations en l'absence de B. Davidson
- 10- Calendrier des séances du conseil pour l'année 2020.
- 11- Nomination d'un vérificateur pour l'exercice financier 2019.
- 12- Appel d'offres pour camions robotisés.
- 13- Varia.
- 14- Période de questions
- 15- Levée de la séance.

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE.**

Monsieur le président Jean-Guy Galipeau souhaite la bienvenue aux membres et déclare la séance ouverte.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

R. 129.12.2019

**2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL est proposé par Monsieur William Howe

QUE l'ordre du jour soit adopté en ajoutant les sujets suivants :

12. Varia.

- A) SEAO autorisation au greffier pour gestion du compte;
- B) Retour sur la facturation des quotes-parts pour l'année 2019;

Adoptée à l'unanimité

R. 130-12.2019

**3 RATIFICATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 11 NOVEMBRE 2019.**  
**RÉSOLUTIONS NUMÉROS 126-11-2019 À 128-11-2019**

Les membres du conseil d'administration ayant reçu le procès-verbal de la séance du 11 novembre 2019, le greffier est exempt d'en faire la lecture.

IL EST PROPOSÉ par Madame Évelyne Charbonneau

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre 2019 soit ratifié tel que rédigé.

Résolutions numéros 126-11-2019 à 128-11-2019 inclusivement.

Adoptée à l'unanimité

NOTE : En raison d'un problème d'accès au système informatique de Mégagest, Claudine Léveillé, directrice de la trésorerie m'a informé que la liste des comptes à payer au 31 novembre sera déposé en même temps que la liste de décembre.

**4. RÉSOLUTION 131.12.2019 : RATIFICATION DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT Que la liste des comptes à payer en date du 31 octobre 2019 pour un total de 40,026.81\$ a été transmise à chaque membre;

CONSIDÉRANT que le greffier a fourni les explications et a répondu aux questions des membres sur les comptes à payer;

Il est proposé par Madame Évelyne Charbonneau

D'APPROUVER la liste des déboursés et d'en autoriser le paiement.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné certifie que la Régie dispose des crédits suffisants pour effectuer les dépenses précitées.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

Adoptée à l'unanimité

R. 132.12..2019

**5 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS- RENOUELEMENT DES ASSURANCES 2020**

Il est proposé par Monsieur Richard Tees

DE procéder au renouvellement des assurances de la RIMRO auprès de la Mutuelle des municipalités du Québec au montant de 7,280.00\$ taxes incluses, le tout en conformité avec la proposition soumise le 12 novembre 2019;

Également le conseil d'administration est favorable à ce que le greffier vérifie les conditions et prix pour majorer la protection relativement au montant alloué pour la location de camions suite a un accident majeur. Le montant prévu de 20,000.00\$ pourrait être porté a 40,000.00\$.

Également d'autoriser le déboursé dans l'éventualité ou cette modification ne représente pas un montant substantiel.

Adoptée à l'unanimité

**DEMANDE DE DESSERTE DE LA VILLE DE BARKMERE POUR 2020**

Monsieur Martin Gélinas, directeur général pour la Ville de Barkmere a précisé dans un récent courriel la demande de desserte de la Ville de Barkmere.

Le service est demandé pour la collecte et le transport des bacs noirs et verts pour 27 portes sur le chemin de Barkmere soit sur une distance de 2,4 km , aller-retour.

Considérant qu'en 2020 La collecte des bacs noirs se fera seulement une fois par mois, le c.a. demande de valider auprès de Barkmere si cette fréquence de collecte leur convient.

Le greffier va contacter le directeur général de Barkmere à cet effet.

**SUIVI DES OPÉRATIONS COURANTES & DE LA RENCONTRE AVEC LES CHAUFFEURS**

Un compte-rendu de la rencontre de novembre avec les chauffeurs-opérateurs est présenté aux membres du c.a.

Lors de cette rencontre en plus de traiter les différents problèmes rencontrés, un nouvel horaire de travail a t convenu entre les trois chauffeurs, et ce afin de réduire le temps supplémentaire.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION 133.12.2019 : GESTION DES OPÉRATIONS COURANTES EN L'ABSENCE DE BERNARD DAVIDSON**

CONSIDÉRANT QUE la régie a décidée de continuer ses opérations en 2020 et que Bernard Davidson s'est engagé a titre de greffier et de chargé des opérations pour l'exercice financier 2020 aux mêmes conditions qu'en 2019.



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

CONSIDÉRANT QU' une description sommaire des tâches a été préparée par celui-ci dont la lecture en est faite séance tenante. Demande est faite d'en recevoir une copie avec le procès-verbal de la présente séance;

CONSIDÉRANT QU' IL est convenu que Bernard Davidson sera absent du début janvier jusqu'à la fin du mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Brébeuf a acceptée d'assurer l'intérim durant son absence et que Madame Annie Bellefleur, dga a été désignée a cet effet;

Il est proposé par Monsieur William Howe

D'ACCEPTER que l'intérim soit assumé par Madame Annie Bellefleur, directrice générale adjointe en ce qui concerne la greffe de la RIMRO pour la période précédemment mentionnée. Bernard Davidson fera la transition avec Madame Bellefleur

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION 134.12.2019 : NOMINATION D'UN RESPONSABLE DES OPÉRATIONS**

CONSIDÉRANT QUE durant l'absence de Bernard Davidson il est nécessaire de procéder a la nomination d'un responsable des opérations courantes;

CONSIDÉRANT QUE Philippe Brunelle, chauffeur-opérateur a été rencontré par Bernard Davidson afin de lui faire part de la nature des travaux et obligations en lien avec les opérations courantes de la RIMRO;

CONSIDÉRANT QUE Philippe Brunelle s'est montré intéressé a occuper ces fonctions et a démontré avoir les aptitudes requises;

Il est proposé par Monsieur Alain St-Louis

QUE Monsieur Philippe Brunelle soit nommé responsable des opérations en l'absence de Bernard Davidson et que sa rémunération soit majorée de 1.50\$ de l'heure.

Adoptée à l'unanimité

**CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2020**

Il est proposé par Monsieur Richard Tees

D'ACCEPTER le calendrier proposé des séances du conseil pour l'année 2020 en y apportant la modification suivante :

La séance du mois d'avril se tiendra mardi le 14 avril en raison du congé de Pâques.

Adoptée à l'unanimité



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

**RÉSOLUTION 135.12.2019 - NOMINATION D'UN VÉRIFICATEUR POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020**

CONSIDÉRANT QUE Mario Lortie avait demandé des offres de services professionnels pour l'audit des états financier 2019;

CONSIDÉRANT QUE deux offres ont été reçues;

CONSIDÉRANT QUE l'offre de service d'Amyot Gélinas est plus complète et détaillée relativement aux services offerts, pour un montant de 6,100.\$;

Il est proposé par Monsieur Richard Tees

QUE l'offre de services d'Amyot Gélinas soit retenue au montant de 6,100.\$ avant taxes, pour la préparation du rapport financier annuel avec mission d'audit pour la RIMRO et préparation des déclarations fiscales de l'organisme pour l'exercice financier devant se terminer le 31 décembre 2019.

**APPEL D'OFFRES POUR DEUX CAMIONS ROBOTISÉS EN 2020**

Tel que convenu les vérifications ont été faites auprès d'autres municipalités et autres régies afin de s'enquérir des conditions actuelles du marché.

Les vérifications confirment que de procéder à l'achat de deux camions robotisés sous forme d'un crédit-bail sur une période de sept (7) ans avec un résiduel de un (1) dollar permettrait à la Régie de réduire ses frais d'opérations d'environ 9,000.\$ par mois.

Tel que convenu le greffier va procéder à la rédaction du cahier des charges lequel sera déposé lors de la prochaine séance.

**GESTION DU COMPTE SEAO**

CONSIDÉRANT QUE Mario Lortie était le gestionnaire du compte du service électronique d'appels d'offres SEAO pour la RIMRO;

CONSIDÉRANT QUE Bernard Davidson ou en son absence Annie Bellefleur doit avoir accès à ce compte afin de publier les appels d'offres;

Il est proposé par madame Évelyne Charbonneau

D'AUTORISER Bernard Davidson et en son absence Annie Bellefleur afin d'obtenir l'accès complet au compte SEAO pour et au nom de la RIMRO.

Adoptée a l'unanimité

**RÉSOLUTION 136.12.2019 - DEMANDE DE LA MUNICIPALITÉ D'AMHERST- RÉVISION DE LA FACTURATION 2019- AVIS JURIDIQUE**

CONSIDÉRANT QUE les quotes-parts liées aux opérations courantes de la RIMRO sont réparties entre les Municipalités membres de la RIMRO en fonction de l'article 6 a) de l'entente intermunicipale;

CONSIDÉRANT QUE cet article précise que la répartition est en fonction du nombre d'unités déterminé par la rubrique "nombre total de logements" et de deux fois le nombre d'unités déterminé par la rubrique "nombre total de locaux non résidentiels" apparaissant au sommaire du Rôle d'évaluation de la MRC des Laurentides pour chacune des municipalités membres, au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année budgétaire;



Procès-verbal de la Régie intermunicipale  
des matières résiduelles de l'ouest

CONSIDÉRANT QUE le sommaire du rôle d'évaluation foncière pour Amherst indiquait un total de 1924 logements au 1<sup>er</sup> janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Galipeau fait état que la Municipalité n'a pas apporté attention à cette information, considérant que par les années antérieures Amherst était celle qui fournissait les services aux municipalités de Brébeuf et de Huberdeau;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Jean-Guy Galipeau, maire d'Amherst a demandé en début d'année une vérification en profondeur du rôle d'évaluation, et que suite à cet exercice le nombre de logements a été réduit à 1825 logements au 30 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité d'Amherst a demandée à la Régie un remboursement du nombre de logements payés en trop;

CONSIDÉRANT QUE les membres de la RIMRO demandent d'obtenir une opinion juridique avant de prendre une décision;

Il est proposé par Madame Évelyne Charbonneau

QUE le greffier procède à une demande d'opinion juridique auprès de Dubé Guyot avocats.

Adoptée à l'unanimité

**RÉSOLUTION 137.12.2019 : LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par Monsieur Richard Tees

QUE la séance soit levée.

Adoptée à l'unanimité

\_\_\_\_\_  
Jean-Guy Galipeau  
Président

\_\_\_\_\_  
Bernard Davidson  
Greffier